

Ecole Nationale de Secrétariat
(E.N.Sec.)

Lycée Technique Maurice Delafosse
Dakar

STJ. 29

12016

DEF. n° 16/06/86
n° 16H30

RAPPORT DE STAGE

A

L'ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SENEGAL

(O.M.V.S.)

PAR
NDeye Diodio KOITE

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Option . SECRETARIAT

21 AVRIL . 21 JUIN 1986

Ecole Nationale de Secrétariat
(E.N.Sec.)

Lycée Technique Maurice Delafosse
Dakar

12016

RAPPORT DE STAGE

A

L'ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SENEGAL

(O.M.V.S.)

PAR
NDeye Diodio KOITE

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
Option . SECRETARIAT
21 AVRIL . 21 JUIN 1986

PREAMBULE

Depuis plus de vingt ans l'Ecole Nationale de Secrétariat (E. N. Sec.) forme du personnel Secrétaire.

Elle est divisée en deux sections , la section "Brevet de Technicien Supérieur" (B. T. S.) et la section "Brevet d'Etudes Professionnelles" (B. E. P.).

La première section recrute des élèves ayant le Baccalauréat et admis au concours d'entrée à l'école.

La deuxième recrute des élèves ayant le niveau du B. E. P. C. ou du B. F. E. M. et reçus au concours d'entrée.

L'Ecole Nationale de Secrétariat assure une formation professionnelle durant deux ans. Cette formation regroupe des cours théoriques et des cours pratiques et permet par conséquent aux élèves d'avoir une certaine notion de leur future profession.

C'est dans le souci de parfaire cette formation que nous effectuons un stage pratique au niveau de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (O. M. V. S.) du 21 avril au 21 juin 1986.

Ce stage fait l'objet d'un rapport individuel que nous vous présentons dans les pages suivantes.

REMERCIEMENTS

Avant d'aborder ce rapport nous tenons à remercier l'ensemble du personnel de l'O. M. V. S. et plus particulièrement M. Oumar BA, pour l'aide précieuse qu'il ont bien bien voulue nous apporter pour le bon déroulement de notre stage.

Nous vous sommes reconnaissants de toute la bonne volonté et la compréhension que vous nous avez témoignées. Sans vous notre stage n'aurait pas connu un grand succès ; malgré vos multiples tâches, vous avez fait tout ce qui était possible pour nous apporter votre concours et nous montrer la barrière qui existe entre la théorie et la pratique.

Trouvez en ces lignes nos remerciements les plus sincères.

REMERCIEMENTS

A TOUT LE CORPS ENSEIGNANT DE L'E. N. Sec.

Mesdames, Messieurs les Professeurs,

Permettez moi de vous adresser mes très sincères remerciements, pour l'enseignement et la formation que vous avez sus me donner durant ces deux ans.

Depuis le début de la formation, vous n'avez ménagé aucun effort tant en ce qui concerne l'éducation, qu'à ce qui concerne la formation.

Puissiez-vous continuer longtemps encore à prodiguer à vos élèves vos riches connaissances, dans cette voie noble qu'est l'enseignement, " source de savoir".

Encore une fois, je vous témoigne Mesdames, Messieurs les professeurs, ma profonde gratitude.

SOMMAIRE

	PAGES
PREAMBULE	
REMERCIEMENT	
<u>PREMIERE PARTIE : PRESENTATION D'ENSEMBLE</u>	1-12
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	1- 4
I SITUATION GEOGRAPHIQUE DU FLEUVE SENEGAL	1
II BASSIN DU FLEUVE SENEGAL	2
III LE REGIME DU FLEUVE SENEGAL	3- 4
CHAPITRE 2 : HISTORIQUE	5- 7
LES CONVENTIONS	
A - La Convention relative au Statut du fleuve	6
B - La Convention portant création de l'OMVS	6
C - La Convention relative au statut juridique	"
a) Comité inter-Etats de la recherche et du Developpement	7
b) Comité consultatif	"
CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS DE L'O.M.V.S.	8- 9
DIVERS ALEAS DES TROIS PAYS	"
a) Pour le Sénégal	
b) Pour le Mali	
c) Pour la Mauritanie	
CHAPITRE 4 : LES MOYENS D'ACTION	10-12
A - Programme d'Infrastructure Régional	"
B - Le Développement Sectoriel	11
<u>DEUXIEME PARTIE : STRUCTURE DE L'O.M.V.S.</u>	13
CHAPITRE 1 : LA DIRECTION GENERALE	13-14
1 - ORGANISATION	"
A - Le Haut-Commissariat	"
B - Le Secrétaire Général	"
C - La Secrétaire Particulière	"
D - Le Conseiller Juridique	"

.../...

CHAPITRE 2 : LES DIRECTIONS ET SERVICES	15-23
I - DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE REGIONALE	15
1 - Présentation	"
2 - Tâches et Répartitions	"
A - Le Projet Manantali	"
a) Localisation	"
b) Fonctions	"
c) Caractéristiques	16
d) Recasement	"
A ₁ - Le Projet de Diama	"
a) Localisation	"
b) Fonctions	17
c) Caractéristiques	"
e) Coûts et état d'avancement	"
f) Les Bailleurs de fonds	"
B - Projet Port et Voie Navigable	"
C - La Cellule des Approvisionnements	"
II - LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION.	18-19
a) Division des Aménagements agricoles	
b) Division de la recherche intégrée	
c) Division du Développement industriel	
d) Division des études générales	
e) Cellule d'Evaluation et de la Planification	
III - DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA PROMOTION HUMAINE.	19
a) Division de la Promotion Humaine	"
b) Division de la Planification et de la Formation	"
IV - LE SERVICE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE	20-21
a) Division du Personnel	
b) Division Comptabilité Interne	
c) Division Matériel et Affaires Générales	
d) Standard	

V - CENTRE DE DOCUMENTATION	21-22
a) Division de la Documentation	
b) Division des archives	
c) Division de l'information et de la traduction	22
CHAPITRE 3 : LES AUTRES ORGANES	23
I LE CONSEIL DES MINISTRES	"
II LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX	"
III LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	"
IV LE CONTROLEUR FINANCIER	"
<u>TROISIEME PARTIE : LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS</u>	24
I PRESENTATION	
II ORGANISATION DES TACHES	"
A - Le Secrétariat	"
1. Courrier	"
a) Départ	"
b) Arrivée	
2. Classement	25
B - Le planton	"
C - Le chauffeur	"
D - Le conseiller	"
1) automatisation	"
2) différents travaux automatisés	"
E - Division Comptabilité	26
1) monnaie de paiement	"
2) monnaie d'engagement	"
3) ventilation	"
4) le compte spécial d'affectation	"
F - Division du Budget	"
1) organisation des tâches	27
a) le suivi du budget d'investissement	"
b) le recensement et l'actualisation des besoins	28
en financement au niveau de différents départe-	
ments.	

b ₁)	le traitement des informations reçues	28
b ₂)	utilité de cette tâche	"
c)	suivi de la dette des Etats-membres de l'O.M.V.S	"
G -	Agent comptable	36
H -	Projet Répartition des Coûts et Charges	"
I -	Les Experts	31
	<u>Profil de poste du Chef du Projet Coûts et Charges</u>	32

QUATRIEME PARTIE : ETUDE D'UNE OPERATION

	Demande de paiement pour exécution travaux	33
I	INTRODUCTION	"
II	LES CONVENTIONS	"
	1) l'Entrepreneur	"
	2) le Maître - d'oeuvre	"
III	LES DIFFERENTES ETAPES DE L'OPERATION	"
	1) Décompte	"
	2) Le rôle de l'Ingénieur-Conseil	"
	3) Le certificat de paiement	34
	4) Rôle de la Direction du Projet	"
	5) Bordereau d'envoi	"
	6) Demande de paiement	35
IV	LE REGLEMENT	36
	Critique du S.C.O.M.	37

CINQUIEME PARTIE : CRITIQUES, SUGGESTIONS, CONCLUSION 38-39-40

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION D'ENSEMBLE DE L'O.M.V.S.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU FLEUVE SENEGAL

L'étendue du bassin du fleuve Sénégal, les caractéristiques particulières de son cours et des sols qu'il arrose, les Etats qu'il limite ou traverse, les populations qui vivent sur ses rives ont, depuis longtemps, suscité un vif intérêt et poussé les responsables actuels des Etats riverains de ce fleuve à rechercher les moyens de tirer le meilleur profit de ce fleuve qui coule vers l'Océan.

Eu égard à ce qui précède, il nous semble judicieux de commencer par parler, ne serait-ce que succinctement, du fleuve Sénégal, avant de traiter de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (O. M. V. S.), sans lequel l'Organisation n'aurait pas vu le jour.

Le fleuve Sénégal est formé par la réunion de deux rivières, le Bafing ou fleuve noir en langue Malinké, et le Bakoye (fleuve blanc), près de Bafoulabé, au Mali, à 1000 km environ de l'Océan Atlantique.

Long de 760 km, le Bafing prend sa source à une altitude de 800 mètres dans le Fouta-Djalou en Guinée et se dirige vers le Nord en traversant les plateaux de la région soudanienne avant d'atteindre Bafoulabé.

Quand au Bakoye, il prend sa source à proximité de la limite méridionale du plateau mandingue en Guinée, à une altitude de 500 mètres. Sa longueur est de 640 km.

En aval de Bafoulabé, les affluents principaux du fleuve Sénégal de rive droite sont la Kolombiné, le Sarakoro et le Gorgol.

Sur la rive gauche, la Falémé est l'affluent le plus important. Longue de 650 km, elle prend sa source dans la partie nord du Fouta-Djalou, à une altitude de 800 mètres. Elle se jette dans le Fleuve Sénégal à 30 km en amont de Bakel. Son débit annuel, à son débouché dans le fleuve Sénégal est de l'ordre de $200 \text{ m}^3/\text{s}$.

II LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

Le bassin du fleuve Sénégal a une superficie totale de 300 000 km². Il comprend trois principales régions : le Haut-Bassin, la Vallée et le Delta. Ces régions se différencient fortement par leurs conditions topographiques, géologiques, hydrographiques et climatologiques.

Le Haut-Bassin, depuis le Fouta-Djalon jusqu'à Bakel, fournit la quasi totalité des apports en eau du fait qu'il est relativement humide, les précipitations annuelles étant de 700 à 2000 mm. La crue annuelle se situe entre juillet et octobre.

La Vallée, de Bakel à Dagana, est une plaine alluviale encadrée par des régions semi-désertiques. C'est une zone d'inondation dont la largeur peut atteindre 25 km. Ce pays agricole est fertilisé chaque année par la crue du fleuve. La Vallée est caractérisée par de nombreuses cuvettes argileuses appelées Oualos. Les fonds du lit principal sont coupés par une quarantaine de seuils rocheux ou sableux gênant la navigation en eaux basses.

Le Delta, partie terminale du fleuve en aval de Dagana, est apparemment un delta avec de multiples bras, mais il n'y a qu'une seule embouchure. Cette vaste zone est complètement plate et pendant la saison sèche, elle est envahie par les eaux salées de l'Océan. C'est dans cette partie que le fleuve Sénégal est large de 400 à 500 m et relativement profond

III LE REGIME DU FLEUVE SENEGAL

Le régime d'écoulement du fleuve Sénégal dépend essentiellement, des précipitations dans le Haut-Bassin. Il est caractérisé par :

- une saison de hautes eaux de juillet à octobre,
- une saison de basses eaux à décroissance régulière, de novembre à mai-juin.

La saison des hautes eaux culmine à fin août ou début septembre pour prendre fin courant octobre. A la fin de la saison sèche, en mai ou juin, il ne subsiste en général qu'un très faible débit d'étiage dans les grands cours ou dans les plus favorisés de leurs petits affluents.

A bakel souvent considéré comme la limite entre Haut-Bassin et la Vallée, et comme la station-clé du fleuve sénégal, le débit moyen annuel du fleuve est d'environ $750\text{m}^3/\text{s}$, correspondant à un apport de l'ordre de 24 milliards de m^3 .

Une autre caractéristique importante du régime du fleuve Sénégal est son irrégularité inter-annuelle. Pour la même période 1903-1978, l'écart entre le débit moyen annuel de l'année la plus sèche peut être dans la proportion de plus de 4 à 1 :

- Année 1913- débit moyen annuel : $270\text{m}^3/\text{s}$
 volume annuel : 8,5 milliards de m^3 .

- Année 1924- débit moyen annuel : $1\ 245\text{m}^3/\text{s}$
 volume annuel : 39,5 milliards de m^3 .

Cette irrégularité inter-annuelle des crues constitue l'un des principaux handicap dans la Vallée.

En effet, elle réduit les possibilités d'une production agricole garantie dans cette zone étroite encadrée par deux déserts. La superficie des zones cultivables après la crue peut varier en effet entre 15 000ha et 150 000ha suivant l'importance, la durée et la date de la crue.

Les hautes eaux exceptionnelles provoquent des dégâts importants dans la vallée comme en 1890, 1906 et 1950. Les années de crues extrêmement faibles sont aussi catastrophiques puisqu'elles ne permettent pas d'obtenir une production agricole suffisante. Tout récemment, la sécheresse qui a sévi au cours des années 1972-73 a été particulièrement désastreuse pour les populations et l'économie des Etats de l'O. M. V. S..

Pendant la période d'étiage, comprise entre novembre et mai-juin et au cours de laquelle aucune précipitation im-

portante n'est enregistrée, les débits du fleuve et de ses affluents diminuent progressivement. La faiblesse du débit d'étiage en période sèche se traduit par une intrusion profonde d'eaux salées de l'Océan par le lit du fleuve. Ces dernières années, la langue salée a dépassé Dagana et s'est avancée à plus de 200 km en amont de Saint-Louis, atteignant presque le marigot de Fanaye.

-----°°°-----

.../...

CHAPITRE 2 HISTORIQUE

Après avoir passé en revue les caractéristiques du fleuve Sénégal il nous semble indiqué de traiter maintenant de l'artisan de cette impressionnante opération à laquelle doit se prêter ce fleuve, à savoir l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (O. M. V. S.). Mais avant de le faire, il conviendrait de signaler qu'il y a eu d'autres organisations aux objectifs apparentés qui l'on précédée. Il s'agit notamment de la Mission d'Aménagement du Fleuve Sénégal (M. A. S.), créée en 1934 par l'Administration Coloniale, devenue en 1959 un organisme commun groupant le Sénégal le Soudan (actuel Mali) la Mauritanie. En 1963 fut créée une nouvelle organisation, le Comité Inter-Etats regroupant cette fois : la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Les quatre Etats déclarent le fleuve Sénégal et ses affluents "Fleuve International", et le 6 février ils signèrent une convention relative au statut du fleuve Sénégal, qui définissait les principes de base de l'exploitation des ressources.

Encouragés par les résultats obtenus par le comité précité, les Chefs d'Etats des pays riverains décidèrent d'étendre la coopération à d'autres domaines. C'est ainsi que réunis à Labé, (en Guinée), les Chefs d'Etats de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal adoptèrent le 2 mars 1968 le statut de l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (O. E. R. S.).

Toutefois les difficultés survenues entre temps dans les rapports des Etats-membres ont paralysé le fonctionnement de l'O. E. R. S. jusqu'en mars 1972, date à laquelle le Mali, la Mauritanie et le Sénégal décidèrent d'une part de dénoncer la Convention du 6 février 1964 portant internationalisation du fleuve Sénégal et d'autre part, de renoncer définitivement à leur qualité de membre de l'O. E. R. S..

Convaincus par ailleurs de l'impérieuse nécessité de conjuguer leurs efforts pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, les trois Etats créèrent l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (O. M. V. S.) dont le but est limité au développement des ressources du bassin du fleuve Sénégal.

LES PRINCIPALES CONVENTIONS

Les Chefs d'Etats signèrent par conséquent le 11 mars 1972 :

- une convention relative au Statut du fleuve Sénégal,
- une convention portant création de l'O. M. V. S.,
- une convention relative au statut juridique des ouvrages communs.

A La convention relative au statut du fleuve Sénégal

Aux termes de cette convention le fleuve Sénégal (y compris ses affluents) est déclaré Fleuve International sur les territoires de la République du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. Les Etats s'engagent à maintenir leurs secteurs du fleuve en état de navigabilité, dans le cadre d'un règlement commun d'exploitation.

B La convention portant création de l'O. M. V. S.

Elle a été signée le 11 mars 1972 à Nouakchott, par les chefs d'Etat du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement est l'instance suprême de l'Organisation. Les organes permanents sont le Conseil des Ministres, organe de conception et de contrôle, et le Secrétaire général, organe d'exécution. Comme les décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, celles du Conseil des Ministres ont force de loi pour les Etats Membres.

Un premier amendement, signé le 13 avril 1973, confère à l'organisation la capacité de recevoir des dons, de souscrire des emprunts et de faire appel à l'assistance technique.

Le 17 décembre 1975, la convention a été amendée dans son ensemble. L'organe exécutif devient le Haut-Commissaire.

La Direction de la Commission permanente des Eaux porte à 3 le nombre d'organes permanents de l'Organisation.

Un amendement a été signé le 21 décembre 1978, ayant pour objet de conférer à l'Organisation la pleine personnalité juri-

que et de préciser les conditions de retrait pour un Etat membre. En effet l'Etat qui veut se retirer de l'Organisation doit engager des négociations avec les autres membres et les tiers intéressés, d'autre part pour la liquidation de ses droits et obligations souscrits dans le cadre de la convention le retrait ne devient effectif qu'après la signature d'accords de règlements satisfaisants pour les autres Etats membres d'une part et les tiers intéressés d'autre part cette disposition a pour objet de donner aux sources de financement qui participent à la réalisation du programme de l'O. M. V. S.. La garantie qui même en cas de retrait, l'Etat anciennement membre de l'Organisation respecte les engagements pris dans le cadre du programme de l'O. M.V.S..

C La convention relative au statut juridique des ouvrages communs

Les Etats membres de l'O. M. V. S. ont décidé en 1974 que les ouvrages d'intérêt commun sur le fleuve appartiendront conjointement aux membres de l'Organisation.

Le statut juridique de ces ouvrages et les modalités d'applications pratiques de la notion de propriété, commune ont été précisés par la Convention du 21 décembre 1978

a) Comité Inter-Etats de la Recherche et du Développement Agricole (C. I. E. R. D. A.)

Etabli par une résolution en date du 14 juillet 1976. le C. I. E. R. D. A. est un organe consultatif qui a pour but l'harmonisation des programmes nationaux de recherche et de développement agricole des Etats. Il est représenté par deux représentants par Etat et d'un représentant du Haut-Commissariat.

b) Comité Consultatif :

Créé le 14 Juillet 1976 groupant les représentants des Gouvernements et Organisations participants à la réalisation du programme de l'OMVS et de l'Organisation elle-même, 6 Comités sont destinés à assister le Haut-Commissariat de l'OMVS dans la plupart des voies et moyens pour la réalisation du programme notamment des la mobilisation des ressources financières et humaines.

CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS DE L'O. M. V. S.

La conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, instance suprême de l'Organisation, a défini pour cet organisme, dans le cadre que lui imposent ses statuts, des objectifs précis, tendant à l'utilisation des ressources du fleuve en vue du mieux-être économique et social des riverains et des populations des régions avoisinantes.

Les trois Etats actuellement intéressés pour l'Organisation, Sénégal, Mali, et Mauritanie, sont des pays pauvres dont la croissance est entravée par un certain nombre de facteurs de nature diverse.

- Les divers aléas exposés aux trois pays

- a) Pour le Sénégal les superficies exploitables se réduisent tous les ans, en plus il possède pratiquement que d'une seule culture de rapport, celle de l'arachide. Or, le succès de cette culture est conditionné par les pluies.
- b) Le Mali sans présenter des caractéristiques analogues, appartient au Sahel, ce qui l'expose au risque de la sécheresse dont il a beaucoup souffert en 1972/1973.
- c) La Mauritanie est un territoire désertique, ne possède pas de ressources agricoles sérieuses parce qu'il manque d'eau.

Ainsi le développement intégré du fleuve Sénégal vise à réduire les effets des facteurs contraignants qui jusqu'ici ont freiné le décollage des trois Etats.

Pour ce faire, l'Organisation a quatre objectifs à long termes qui sont interdépendants, à savoir ;

- sécuriser et améliorer les revenus des habitants du bassin du fleuve et des zones avoisinantes, contribuer à assurer l'autosuffisance alimentaire de ces populations,
- assurer autant que possible l'équilibre écologique dans

- le bassin et inciter à son établissement dans la zone sahélienne,
- rendre les économies des trois pays de l'Organisation moins vulnérables aux conditions climatiques et aux facteurs extérieurs,
 - accélérer le développement économique des pays-membres par la coopération régionale.

-----o o o-----

CHAPITRE 4 LES MOYENS D'ACTION

Pour atteindre les objectifs fixés, les Etats de l'O. M. V. S. ont décidé de mettre en oeuvre un programme à court et moyen termes qui comprend d'une part la mise en place d'une infrastructure régionale de régularisation, de protection anti-saline, de transports et de production d'énergie ; et d'autre part la mise en place de structures nationales pour la mise en valeur accélérée des ressources rendues ainsi disponibles sur le territoire national de chaque Etat.

A Le programme d'infrastructure régionale

Ce programme a pour but d'arriver au développement simultané de trois principaux secteurs : l'irrigation, la navigation et la production d'énergie-électrique.

L'ensemble de l'infrastructure nécessaire aux trois secteurs d'utilisation doit donc comporter :

- un barrage régulateur ; c'est le site de Manantali qui a été choisi pour l'implantation de l'ouvrage clé, car il réunit toutes les conditions requises pour la première phase : 300 m³/s et produire une quantité d'énergie suffisante : 800 millions de KWh par an garantis ;
- un barrage anti-sel, le Site de Diama a été retenu pour valoriser le maximum de terre dans le delta du fleuve ;
- la construction des ports et escales portuaires de l'embouchure au Sénégal à Kayes au Mali, pour un trafic fluvial et ferroviaire à destination de l'intérieur du Mali, les escales portuaires permettront de désenclaver l'ensemble de la région du bassin ;
- aménagement des seuils du fleuve pour permettre le passage des embarcations d'une capacité de charge importante ;

La réalisation et l'exploitation des ouvrages de l'infrastructure régionale aboutiront aux résultats suivants :

- le débit régularisé de 300 m³/s provenant de la retenue de Manantali permettra à lui seul l'irrigation d'environ 255 000 ha de terre dans la vallée et la retenue du barrage de Diama autorisera l'alimentation de l'ordre de 42 000 ha.
- l'aménagement des seuils et la construction d'installations portuaires, combinés avec la régularisation du débit autoriseront la navigation sur le fleuve pendant toute l'année ;
- l'aménagement ultérieur des deux sites hydro-électriques en aval, doublera la capacité du barrage ;
- la retenue de Manantali permettra la production garantie de à 90% de 800 millions de KWh par an, quantité suffisante pour le démarrage des industries et l'exploitation de gisements miniers dans le bassin.

La mise en valeur de cet ensemble d'ouvrages d'infrastructure régionales représente que la première partie des efforts de l'Organisation. La deuxième partie consistant en des actions sectorielles destinées à valoriser les ressources rendues disponibles par l'infrastructure régionale.

B Le développement sectoriel

- Dans le secteur de l'agriculture : il s'agit de mettre en place l'ensemble des moyens techniques et financiers pour arriver à un rendement important ;
- dans le secteur de l'élevage : le but fixé est de faire bénéficier l'élevage du Bassin et des zones avoisinantes des progrès réalisés dans le domaine de l'agriculture notamment par : la mise en place dans la vallée des formes d'élevage intensif utilisant des produits et sous-produits de l'agriculture irriguée ;
- dans le secteur de la sylviculture : l'on vise à compenser

.../...

les pertes de surfaces occasionnées par les aménagements hydro-agricoles ou l'arrêt des inondations. A cet effet l'on envisage le boisement des terres de diéri et la constitution de peuplements de Gonakiè dans les bas-fonds non-utilisés ;

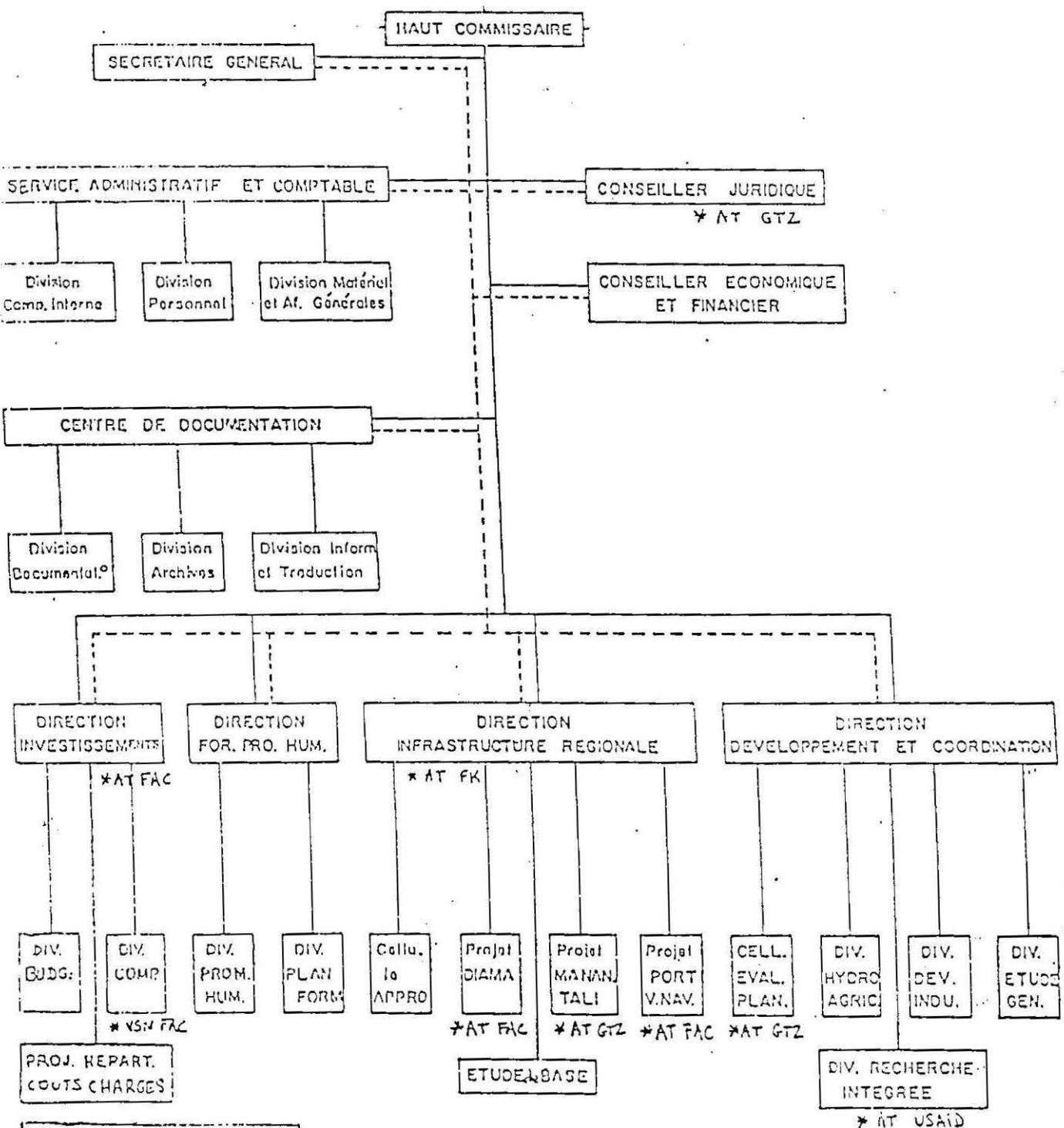
- dans le domaine minier : grâce à l'énergie produite par la centrale hydro-électrique de Manantali, il sera possible d'exploiter les richesses minières importantes (fer au Sénégal et au Mali, bauxite au Mali, phosphates en Mauritanie et au Sénégal concentrées dans le bassin du fleuve Sénégal ;
- dans le secteur des industries : le développement de la région commence avec l'implantation des agro-industries : rizeries, raffineries de sucre, fabrique de concentré de tomates ;
- dans le secteur des transports : le trafic fluvial sera organisé de façon à avoir une capacité de transport suffisante en vue d'évacuer le surplus de la production ;
- dans le secteur de la santé : au centre des préoccupations de l'O. M. V. S., il convient de citer la mise en place de moyens efficaces de lutte contre les endémies qui sévissent dans cette zone notamment l'anchocercose, communément appelée " cécité des rivières ".

La distribution du Bassin versant du fleuve Sénégal entre les pays membres de l'O. M. V. S. est approximativement la suivante :

Pays- membres de l'Organisation	km ² Superficie attribué	Zone irrigable en ha
- Mali.....	155 000	30 000
- Mauritanie.....	75 500	180 900
- Sénégal.....	27 500	265 900
:	:	:

DEUXIEME PARTIE
ORGANISATION GENERALE

CRÉDIT FRANÇAIS - 21/11/1960 - 11/95/11/2



C.P.E. : Commission Permanente des Eaux
 C.I.E.R.D.A. : Comité Inter Etats de la Recherche et du Développement Agricole
 C.I.E.D.I. : Comité Inter Etats pour le Développement Industriel

————— : Relations Hiérarchiques
 - - - - - : Relations Fonctionnelles

Direction Prom Humaine
M. WANE

Division Prom Humaine
Cheikh Amidou KANE

Division Plan Formation
Mamadou BA

Direction Infrast Région
Babaly DEME

Cellule approvisionnement
Deyine OULD MOUHAMED

Projet Diama
Diop GAYE

Projet Manantali
Garan KONARE

Projet Ports voies navig
Sidy MOUHAMED

Etude de Base
M. OUATTARA

Direction Develop. Coor
Baty OULD BENANI

Cellule Evaluat. Planif.
Alasane DIOP

Division Hydro Agric
Alioune SY

Division Dev Indust
Mamadou KONATE

Division Etude Générale
Racine KANE

Division Recherche Intég
Dindou TANGEDINE

date de mise 5 mai 86	de mi- jour	N°feuille 1	Nombre feuille 1
--------------------------	----------------	----------------	------------------------

	1	2	3	4	5	6	7	Tot
Représentant de L'organisation Maître d'oeuvre	1							1
Seconde et assiste le Haut-Com- missaire.		1						1
Chargée de toute les taches de dactylographie du Secrét. Génér.					1			1
Chargé du contentieux de l'Or- ganisation.			1					1
Assiste le Haut-Commissaire dans la politique générale d'a- ménagement.			1					1
Gestion administrative du per- sonnel, la comptabilité interne contrôle de la gestion adminis- trative.				1				1
				1				1
				1				1
Information technique contenue dans les études et les enquêtes de base. Assure la tenue des archives, aide à la formation des cadres des pays en dévelop- pement.			1					1
				1				1
La mise en oeuvre de toutes les opérations de financement du programme de l'O. M. V. S.			1					1
				1				1
Négociation et mise au point des convention financières des Bailleurs de Fonds				1				1
				1				1

Suivre les problème de main-
d'oeuvre et de législation
sociale du travail.

Centralise l'ensemble des tâches
liées à l'étude et à la réalisa-
des ouvrages communs.

Etude des projets liés au ren-
forcement de la coopération des
Etats membres de l'Organisation.
Elle est responsable du suivi, de
l'élaboration des programmes d'a-
ménagements sanitaires et de con-
duite de prophylaxie menées con-
tre les maladies qui existent
dans le bassin du fleuve Sénégal.

TOTAL EFFECTIFS

1	1	8	21	1	1	33
---	---	---	----	---	---	----

CHAPITRE 1 LA DIRECTION GENERALE

1 OORGANISATION

La Direction générale est composée du Haut-Commissariat, du Secrétariat Général et des Services Juridiques et Financiers. Ils entretiennent entre eux deux types de liaisons :

- Liaison de coopération , ils travaillent en étroite collaboration entre eux.
- Liason d'information, des informations circulent du sommet à la base et de la base au sommet.

11 ATTRIBUTIONS

A Le Haut-Commissaire

Il est nommé par la conférence des chefs D'Etat et de gouvernement pour une période de quatre ans renouvelable. Il représente l'Organisation dans ses relations avec les institutions d'aide internationale et de coopération bilatérale en ce qui concerne l'aménagement du fleuve Sénégal. Il est l'organe d'exécution de l'Organisation, il applique les décisions du Conseil des ministre, il peut être chargé par un ou plusieurs Etats membres de la recherche de financements pour les travaux relatifs à l'aménagement du fleuve.

B Le Secraitaire général

Il seconde et assiste le Haut-Commissaire dans l'exercice de ces fonction et assure son intérim en cas d'absence ou d'empêchement. Sous l'autorité et par délégation du Haut-Commissaire, le Secrétaire Général peut-être chargé :

- de rassembler les éléments de synthèse des compte-rendus périodiques d'activités des services pour le rapport annuel de l'Organisation ,
- de superviser la confection des budgets de l'Organisation et du suivi de leur gestion.

Il peut présider : la Commission chargée du recrutement du personnel, la Commission de réforme du matériel et de l'équipement de l'Organisation.

C La secrétaire particulière

Elle effectue tous les travaux de dactylographie du Se-

crétaire Général, a accompli diverses tâches dont la frappe des comptes rendues de réunions. Elle envoie et reçoit les avis de réunion et s'occupe par ailleurs de la préparation des différents documents relatifs, dans certains cas, aux sessions budgétaires qui se tiennent une fois par an.

Le courrier départ du Secrétariat Général passe par la Secrétaire Particulière, qui est dicté de temps a autre . Elle dispose d'un registre renfermant toutes les références du courrier départ.

Le courrier arrivée est transmis après l'avoir enregistré dans dans le registre du courrier arrivée visé ci-dessus.

Les outils de travail sont une machine IBM posée sur une table plus basse que son bureau, elle dispose aussi d'un téléphone pour les appels venant de l'extérieur et d'un "intercom" pour les appels internes. Une armoire installée contre le mur sert à ranger certains documents utilisés dans le cadre de la préparation des Conseils des Ministres de Tutelle.

D Le Conseiller Juridique

Il s'occupe du contentieu de l'Organisation, il est chargé de traiter à la demande du Haut-Commissaire, toutes questions à caractère juridiques consernant la gestion des ouvrages communs, ou le fonctionnement de l'O. M. V. S. .

Il participe aux réunion des Comités et Commissions de l'Organisation.

E Le Conseiller Economique et Financier

Il est chargé d'assister le Haut-Commissaire dans l'application de la politique générale d'aménagement, de mise en valeur des ressources, de coopération et de développement Inter-Etats autour du fleuve Sénégal.

Il doit traiter, à la demande du Haut-Commissaire, toutes questions particulières relatives aux activités économiques et financières en liaison avec les services concernés de l'Organisation. Il participe aux réunions des Comités et Commissions.

CHAPITRE 2 LES DIRECTIONS ET SERVICES

1 La Direction de l'Infrastructure Régionale (D. I. R.)

1 Présentation et fonction

Cette Direction est dirigée par M. DEME. Elle s'occupe à court et moyen terme, de centraliser l'ensemble des tâches liées à l'étude et à la réalisation des ouvrages communs qui constituent l'infrastructure de base de l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal. À long terme, d'assurer par délégation du Haut-Commissaire, soit la gestion directe des ouvrages communs soit la tutelle des agences et sociétés concessionnaires autonomes créées éventuellement pour assurer l'exploitation des ouvrages communs.

2 Tâches et répartition

Les activités du responsable convrent, les questions administratives relatives aux questions des terrains nécessaires à l'emprise des ouvrages, à la mise en place des chantiers et de leur approvisionnement.

Les tâches dévolues à la Direction sont réparties entre :

- Le Projet de Manantali
- Le Projet de Diama
- Le Projet Ports et Voie Navigable
- la Division des Etudes de base
- La Cellule des Approvisionnements.

A Le Projet de Manantali

Il est chargé de s'occuper d'un des grands ouvrages qui font la fierté de l'Organisation, voici la fiche analytique du barrage.

a) Localisation et site

Le site retenu pour la construction du barrage se trouve sur le Bafing, à 90 km au sud-est de Bafoulabé au Mali.

b) Fonctions

Le barrage tel qu'il a été conçu permet d'atteindre des buts multiples dont :

- Irrigation de 255 000 ha de terres pouvant être por-

tée à 375 000 ha au moins grâce à l'action combinée du barrage anti-sel et de l'irrigation de Diama.

- Fourniture pendant une période transitoire d'un débit régularisation de $200 \text{ m}^3/\text{s}$ pendant le mois d'août pour le maintien des cultures de décrues traditionnelles en attendant l'irrigation de toute la vallée du fleuve Sénégal.
- Production d'énergie hydro-électrique garantie.
- la navigabilité du fleuve Sénégal durant toute l'année de Saint-Louis à Kayes.
- l'écrêtement des crues exceptionnelles de manière à protéger les agglomérations, les cultures de la Vallée .
- L'aménagement ultérieur de deux sites hydro-électriques en aval permettant de doubler la production de la Centrale de Manantali.

c) Caractéristiques

Le barrage est de type mixte, se composant d'une partie centrale en béton regroupant toutes les structures hydrauliques et les prises d'eau et de deux lignes latérales en encochement.

d) Recasement des populations et déboisement de la retenue

Le lac d'accumulation à une superficie totale de 50 000 ha environ. La mise en eau de la retenue entraînera le recasement d'une population de quelque 12 000 personnes. Cette opération, actuellement en cours de réalisation, constitue un volet sensible du Projet.

Par ailleurs pour éviter la pollution dans la retenue le déboisement intégral de la zone appelée à être inondée précédera à la mise en eau du barrage.

A₁ Le Projet de Diama

Le Chef du Projet est chargé de la construction et du contrôle technique du barrage de Diama dont voici la fiche analytique.

a) Localisation

Le site retenu pour la construction du barrage de Diama est

le village de Diama à 23 km de Saint-Louis près de l'embouchure du fleuve Sénégal dans le Delta à cheval sur les territoires de la Mauritanie et du Sénégal.

b) fontions

Le barrage de Diama permettra d'arrêter la remonté de la langue salée vers la région de Dagana; d'améliorer les conditions de remplissage des lacs de Guiers et Rkiz et de la dépression de l'Aftout-es-Sahel.

c) Caractéristiques

- Un évacuateur vanne permettant de laisser déverser les les surplus d'eau douce pendant la période des bases eaux.
- Une échise rétablissant la navigation.
- Une dique de bouchure du lit mineur.
- Des digues de fermeture du lit majeur

e) Côuts et état d'avancement

Le Côt des travaux et de la supervsion s'élève à 25,155 milliards de F CFA dont :

- Génie Civil du barrage y compris Aftout-es-sahel 21,676
- Equipements électronique..... 2,200
- Supervision..... 1,279

Les travaux ont commencé en septembre 1981. A la date du 31 janvier 1985 plus de la moitié des travaux était réalisé. La mise en eau du barrage est prévue en aout 1986

f) Les bailleursde fonds

Grâce à l'appui et au concours de pays amis et d'Organismes de financement multilatéraux l'O. M. V. S. à pu mettre en oeuvre son programme en lançant la première tranche des travaux d'infrastructure Régionale. (Liste des Bailleurs de Fonds en annexe 1)

B - Le projet Ports et Voie Navigable

Le Responsable est chargé de la réalisation et du contrôle

C La Cellule des Approvisionnements

Elle est chargée de régler toutes les questions administratives liées à l'approvisionnement des chantiers.

11 La Direction du Développement et de la Coordination (D. D. C.)

Cette Direction s'occupe à court et long termes, des études et de la réalisation des projets liées : au développement économique intégré de l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal et au renforcement de la coopération entre les Etats-membres de l'Organisation.

Les tâches se répartissent entre quatre Divisions ; une Cellule

- La Division de la Recherche Intégrée
- La Division des Aménagement Agricoles
- La Division du Développement Industriel
- La Division des Etudes Générales
- La Cellule d'Evaluation de Performance du Développement et de Planification Continue

a) La Division des Aménagements Agricoles

C'est la Division de la mise en valeur des aménagements agricoles. A cet effet, elle est chargée : du suivi et de l'appui technique aux études et à la réalisation des projets de développement agricoles entrepris par les Etats membres dans le bassin du fleuve Sénégal (élevage, sylviculture...)

Elle assure, en outre, le Secrétariat de la Commission Permanente des eaux.

b) La Division de la Recherche Intégrée

Elle est chargée de toutes les recherches liées à la production végétale, animale, piscicole. A cet effet elle est responsable : de la coordination et du suivi des activités menés dans les centres de recherche de Samé, Kaédi, Fanaye.

Elle assure également, le Secrétariat du C. I. E. R. D. A.

c) La Division du Développement Industriel

Elle est chargée de promouvoir et de planifier les ressources minérales et énergétiques dans le bassin du fleuve Sénégal.

Elle est aussi chargée de suivre et d'apporter le concours de l'O. M. V. S. aux Etats membres dans le cadre des études et de la réalisation des projets nationaux de développement industriel entrepris dans le bassin du fleuve Sénégal.

d) La Division des Etudes Générales

Elle s'occupe de contribuer aux études et à la réalisation de projets relatifs aux échanges commerciaux, techniques, entre les Etats memes de l'Organisation en vue de l'intégration des économies de sous région.

e) Cellule d'Evaluation et de la Planification continue

Elle est chargée de l'évaluation et du suivi de la performance du développement intégré dans le bassin du fleuve Sénégal. A cet effet rectifier les erreurs commises, soit encourager les conceptions de mise en valeur préconisées dans le bassin du fleuve.

III La Direction de la Formation et de la Promotion Humaine

Elle est chargée d'une part de promouvoir une stratégie de développement intégré à l'échelle des communautés rurales et d'autre part, de toutes les questions relatives à la planification et à la gestion prévisionnelle des ressources humaines nationales ou étrangères, nécessaires tant pour assurer le fonctionnement régulier des services centraux de L'organisation que pour gérer les ouvrages d'infrastructure à réaliser sur le fleuve.

Les tâches dévolues à la Direction sont réparties en deux Divisions :

- La Division de la Promotion Humaine
- la Division de la Planification

a) La Division de la Promotion Humaine

Elle étudie les conditions de réception des techniques nouvelles par les populations rurales . Elle contribue à la préparation d'un personnel averti pour l'encadrement du monde rural (formateurs, animateurs, paysans) .

Il est assisté d'un chef de bureau, chargé des ateliers pédagogiques.

b) La Division de la Planification et de la Formation

Elle est chargée de préparer et de suivre l'ensemble des problèmes de formation (stage de perfectionnement), d'établir un plan directeur de formation du personnel nécessaire au fonctionnement du service du Haut-Commissariat et d'en suivre la réalisation. Elle établit aussi en liaison avec les services nationaux compétents un plan de formation de la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des ouvrages communs et d'en suivre la mise au point. Il est assisté d'un chef de bureau chargé de la gestion prévisionnelle de la formation professionnelle.

La Direction des Investissements (voir troisième partie)

IV Le Service Administratif et Comptable (S.A.C.)

Il est dirigé par M. Diah. Il est chargé d'assurer la gestion administrative du personnel, de l'organisation tâches de Comptabilité des deniers et matières, le contrôle de la gestion administrative et comptable. Il sert d'appui :

- à la Commission permanente des Marchés pour l'acquisition de fourniture consommables et le petit équipement financé sur le budget de fonctionnement de l'Organisation.

Les tâches dévolues au Service Administratif et Comptable se répartissent entre trois Divisions :

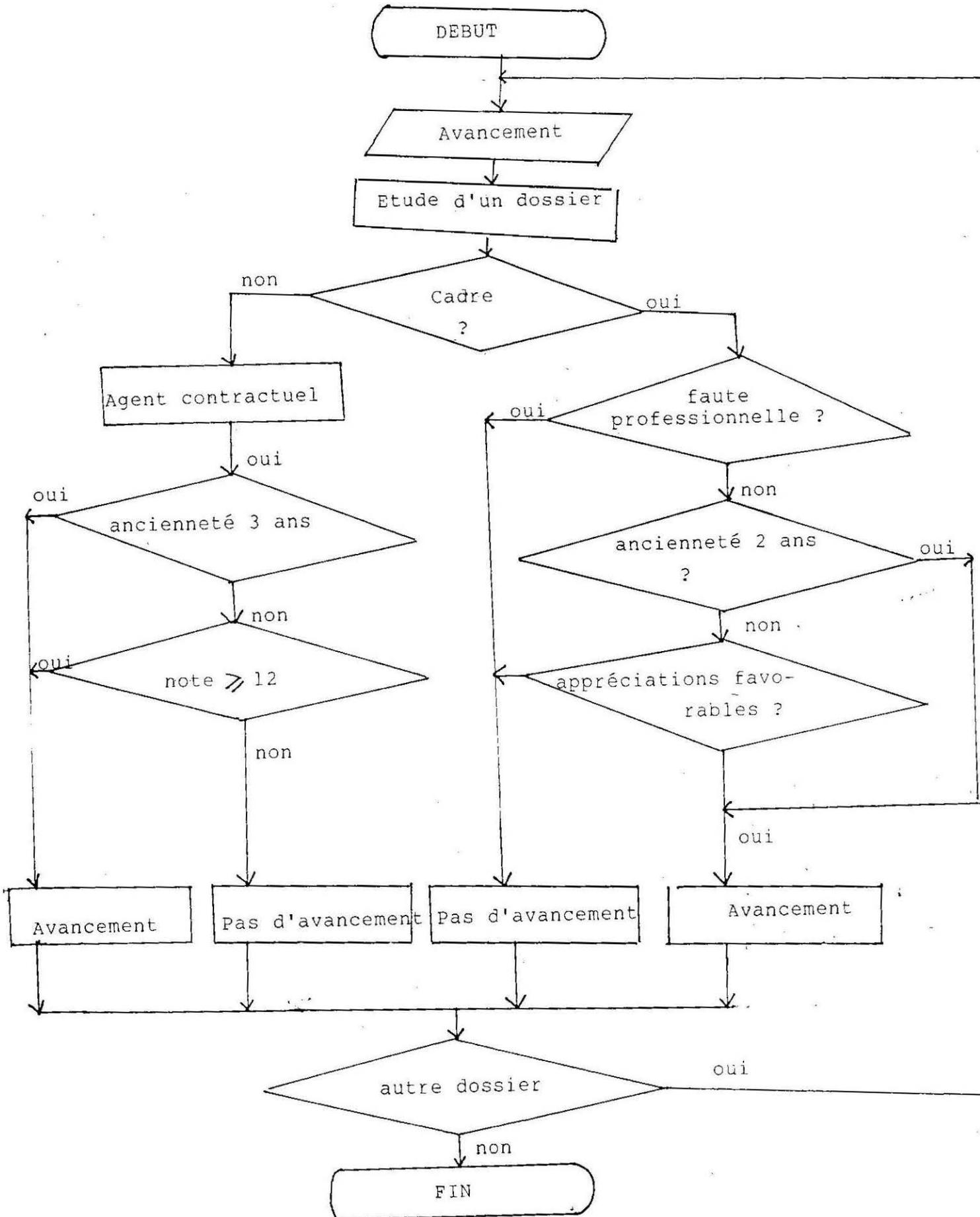
- La Division du Personnel
- La Division de la Comptabilité Interne
- La Division du Matériel et des Affaires Générales

a) La Division du Personnel

Elle est chargée de la gestion du personnel de l'Organisation : participation à la sélection, au recrutement et reclassement du personnel (voir organigramme de traitement) d'exécution. Elle contrôle la situation du personnel, établissement des états de salaires pour le Compte de la Division de la Comptabilité Interne, avancement et primes d'ancienneté du personnel contractuel, congés, permissions, licenciements, admissions à la retraite.

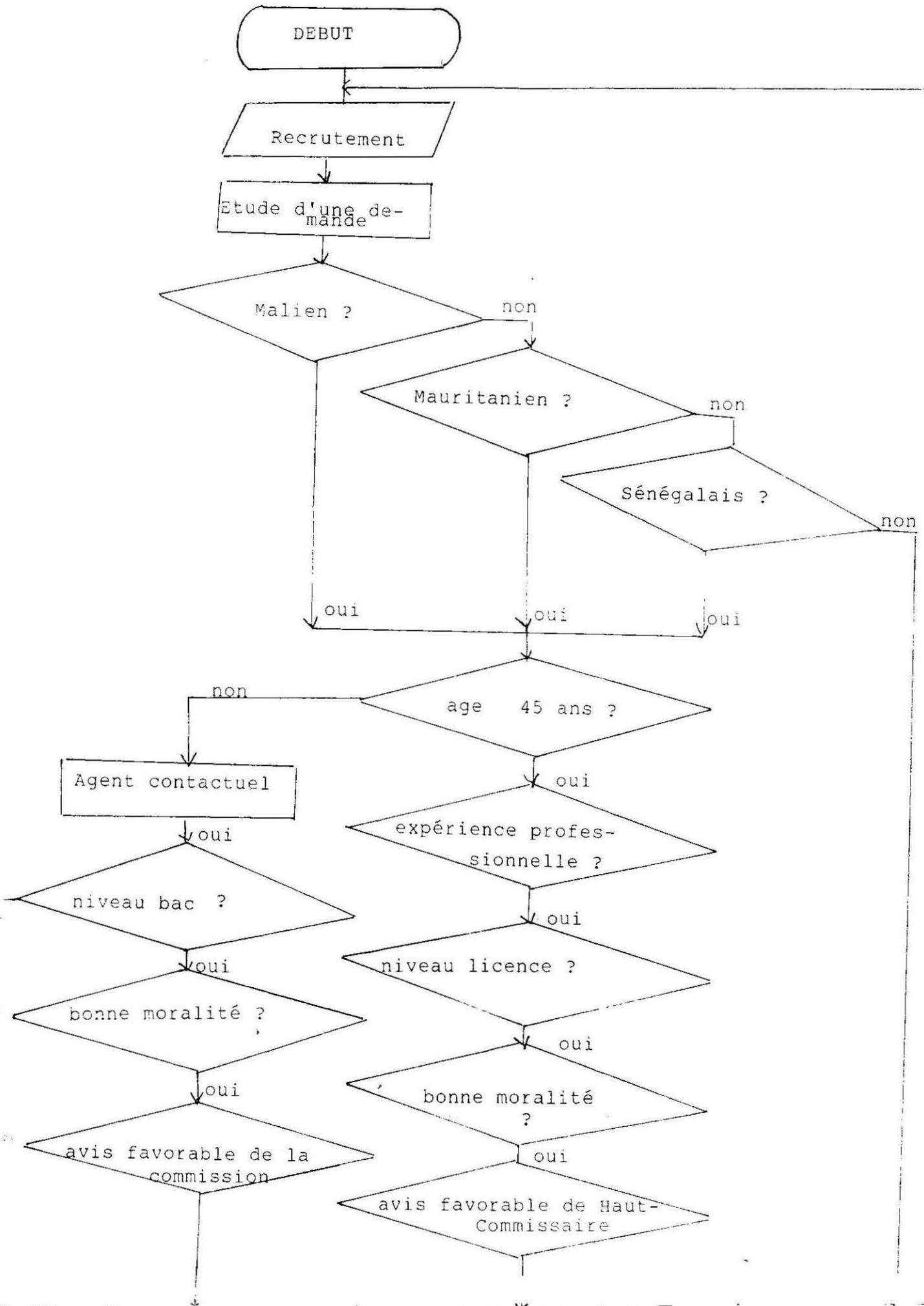
ORGANIGRAMME DE TRAITEMENT :

AVANCEMENT DU PERSONNEL



ORGANIGRAMME DE TRAITEMENT :

RECRUTEMENT AU SEIN DE L'O. M. V. S.



CHAPITRE 3 LES AUTRES ORGANES

I Le Conseil des Ministres

C'est l'organe de conception et de contrôle de l'Organisation. Il élabore la politique générale d'aménagement du fleuve Sénégal, de mise en valeur de ses ressources, de coopération entre les Etats autour du fleuve Sénégal. Il est composé de Ministres à raison d'un par Etat membre. Il fixe les contributions des Etats membres au financement du budget de fonctionnement et des opérations d'études. La présidence du Conseil des Ministres de l'Organisation est assurée à tour de rôle et pour deux ans par chacun des Etats membres.

II La Commission Permanente des eaux

La Commission Permanente des Eaux a un rôle consultatif. Elle est chargée de définir les principes et les modalités de la répartition des eaux du Fleuve Sénégal entre les Etats et entre les secteurs d'utilisation de l'eau : industrie, agriculture, transport. Elle est composée par les Représentant des Etats membres de l'Organisation, elle se réunit en tant que de besoin sur convocation du Haut-Commissaire

III Le Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes est investi par le Conseil des Ministres du pouvoir général de contrôle et de vérification sur place des documents, registres. Ce pouvoir peut s'exercer à tout moment.

IV Le Contrôleur Financier

Le Contrôleur Financier est nommé par le Conseil des Ministres et placé sous l'autorité de celui-ci, il exerce le contrôle permanent sur le Budget Général et du "Fonds Spécial" (compte qui reçoit l'excédent du budget de fonctionnement). Semestriellement il fait un rapport au Président du Conseil des Ministres sur l'exécution du Budget Général et du "Fonds Spécial".

TROIXIEME PARTIE

ETUDE DETAILLEE DE LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

Elle traite du contentieux en rapport avec le conseiller Juridique.

b) La Division de la Comptabilité Interne

Elle travaille en étroite collaboration avec la Division du personnel, elle est chargée de toutes les tâches de gestion de fonctionnement :

- De préparer en étroite collaboration avec les autres services concernés le recouvrement des contributions des Etats-membres et des recettes diverses,
- tenue des écriture comptables, tenue des comptes bancaires et de caisses
- établissement du bilan de fin d'année

c) La Division du Matériel et des Affaires Générales

Elle est chargée de la tenue de la comptabilité, des approvisionnements en fournitures et petit matériel de bureau, de l'entretien des locaux et du matériel. Elle s'occupe en outre de l'organisation matérielle des réunions et des conférences.

d) Le Standard

C'est un département du Service Administratif et comptable. Il est assuré par M. GUEYE ET Mme LY à tour de rôle. Le Standard entretient des liaisons téléphoniques entre l'extérieur et l'intérieur de l'O. M. V. S. les appels reçus sont déservis vers les services concernés. Une permanence est toujours assurée en dehors des heures de services.

V Le Centre de Documentation

Sa fonction est de mettre rapidement à la disposition des utilisateurs, l'information technique contenue dans les études et les enquêtes de base anciennes ou récentes relatives au bassin du fleuve Sénégal et des Etats-membres de L'organisation. D'aider à la formation technique des cadres des pays en développement aux méthodes modernes de documentation.

Ces tâches se répartissent entre deux Divisions et une Section :

a) La Division de la Documentation

Elle s'occupe de la prospection, de la collecte et de la sélection des documents en fonction des activités des services du

Haut-Commissaire, de l'enregistrement, du catalogue de l'analyse et de l'indexage des documents sélectionnés, et de la reliure. Elle est chargée entre autre du contrôle et de la conservation des instruments de travail (lecteurs de microfiches).

b) La Division des Archives

Elle est chargée d'organiser la collecte, le tri, le classement, la conservation, la protection contre toutes formes de détérioration (perte, incendie, destruction par l'humidité) des pièces administratives de l'O. M. V. S.

c) La Division de l'Information et de la Traduction

Cette Division a comme rôles principaux :

- La mise en place et le développement de la bibliothèque de l'Organisation,
- la diffusion de l'information
- la participation aux différentes réunions de l'Organisation par les reproduction de documents et la préparation matérielle des dossier,
- la traduction des documents.

Ces tâches se répartissent entre deux sections ; la Section de l'Information et la Section de la traduction

R E N V O I S

O. M. V. S.
DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

date de mise 3 mai - nombre de feuillets 1 - N° feuillets 1

	Effectifs						Total
	1	2	3	4	5	6	
mise en oeuvre de toutes les opérations de financement.	1						
Travaux de dactylographie classement, enregistrement				2			
Sous l'autorité du Directeur de suivre l'application des procédures en cours pour dette		1					
assure la Comptabilité, établit les demandes de paiement, avec de l'agent comptable qui fait des travaux d'informatiques.		1		1			
Effectue des taches automatisées - mise en place sur Multiplan du suivi des travaux			1				
Suivi de la dette, receptionne les avis de débit		1					
Travaux informatiques, dépanne le matériel mis à sa disposition en cas de panne.			1				
expert financier.			1				
assure l'entretien des locaux					1		
assure le transport du Directeur avec la voiture de serv					1		
TOTAL	1	3	3	3	2		12

CHAPITRE 1 LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

1 Présentation

La Direction des Investissements comme son nom l'indique, est une Direction qui s'occupe essentiellement des financements. Naturellement, toutes les opérations, de financement du programme de l'O. M. V. S. sont faites à ce niveau. Depuis la négociation des conventions jusqu'à la liquidation de la dette de l'Organisation et de ses Etats membres. Toutes les opérations comptables relatives au financement sont effectuées par cette Direction.

Comme tous les autres Départements de l'O. M. V. S. l'équipement des bureaux est assez fourni : les agents disposent, chacun, d'un téléphone et d'une armoire pour le classement de certains documents. Deux machines à calculer électriques sont à la disposition du personnel, mais sous la responsabilité des Chefs de Division, en plus de machines à calculer individuelles portatives. Le Secrétariat est muni de deux machines à dactylographier, une Olivetti et une IBM.

11 Organisation des tâches

A Le Secrétariat

Il est assuré par deux Secrétaires Sténo-dactylographes, Mme MBOUP et Mme DIOUF. elles font toutes les deux des tâches administratives, effectuent des travaux de dactylographie de la Direction et des différentes Divisions.

1) Le Courrier

a) Départ

Tout le courrier départ passe par le Secrétariat, rarement dicté, il est, la plupart du temps sous forme de projets de correspondance. Tout le courrier pour le départ est enregistré dans un registre ou toutes les références sont notées (l'objet, le destinataire, numéro et la date).

b) Arrivée

Le dépouillement du courrier arrivée est effectué par Mme MBOUP et de temps en temps ; en son absence, par Mme DIOUF. Il est soumis

ensuite, au Directeur qui l'impulse avec une annotation permettant de le traiter dans les services.

2) Le Classement

Il est effectué par Mme MBOUP ; toutes les notes de services ou lettres expédiées ou reçues sont classés chronologiquement dans des classeurs rangés sur une étagère. Les documents reçus sont rangés dans une armoire.

B Le Planton

Il assure la réception des visiteurs et les achemine vers les différents bureaux. Il est chargé de tous les travaux de photocopie et distribue le courrier c'est lui aussi qui effectue le nettoyage des locaux avant ou après les heures de travail.

C Le Chauffeur

Il assure le transport du Directeur et effectue aussi certaines courses de la Direction avec la voiture de service.

D Le Conseiller

Il est placé sous l'autorité du Directeur des Investissements de l'Organisation, il sera associé aux études et travaux concernant la Gestion et la Programmation Financière. Il est assisté d'un Analyste Informaticien, qui définit, propose et met en place de nouvelles chaînes de traitement automatique sur l'équipement microinformatique. Ce travail est réalisé en étroite collaboration et sous le contrôle du Directeur, du Chef de la Division Comptabilité.

1 Automatisation

Un certain nombre de tâches ont pu être automatisées et fonctionnent aujourd'hui permettant d'appréciables gains de temps et de fiabilité.

2 Les différents travaux automatisés

- Répartition des acomptes par lot, par Bailleur de Fonds et par Emprunteur à l'aide du Tableur Multiplan à partir des décomptes mensuels des contractants,
- Etablissement des Lettres de Décaissement envoyées aux différents Bailleurs de Fonds.

E La Division de la Comptabilité

La principale tâche du chef de la Division Comptable est le suivi comptable des opérations d'investissement c'est-à-dire qu'il met en oeuvre le système comptable des investissements élaboré à cette fin . Il permet de tenir informé tant à priori qu'à postériori et aussi bien les bailleurs de fonds que le Haut-Commissaire et les Etats membres de l'Organisation, en tant que de besoin.

1 Monaie de paiement

Ce sont les monnaies avec lesquelles se font les paiements des Entreprises qui sont chargées d'exécuter des travaux des ouvrages. C'est en général en FF ou en F CFA.

2 Monaie d'engagement

Monaie de la sources de financement accordant le prêt en général, elle est souvent libellée en EU \$.

3 Ventilation

A la réception d'un décompte, la Division effectue la répartition du montant total par monnaie de paiement, par composante du projet en question, par Bailleur de Fonds.

4 Le Compte Spécial d'Affectation

Il est constitué par l'ensemble des prêts et subventions contractés par l'Organisation au niveau des Bailleurs de Fonds.

La Division de la Comptabilité est par ailleurs chargée, en liaison avec la Division du Budget et éventuellement avec les autres services concernés de l'établissement des situations périodiques du compte spécial d'Affectation. En fin d'exercice le bilan annuel et compte rendu de la gestion financière du Compte Spécial d'Affectation.

F La Division du Budget

Les principales tâches du Chef de la Division du Budget sont :

- Le suivi du Budget d'Investissement
- le recensement et l'actualisation des besoin en financement au niveau des différents départements de l'Organisation

- le suivi de la Dette des Etats-membres et de l'O. M. V. S.

1 Organisation des tâches

a) Le suivi du Budget d'investissement

Le suivi du Budget d'Investissement est assuré en monnaie de paiement à partir des documents fournis par la comptabilité et en monnaie d'engagement à travers les ampliations des avis de débits reçus des Bailleurs de Fonds.

Actualisation Actualiser des besoins en financement c'est évaluer les besoins futurs en tenant compte des calendriers d'exécutions (tenir compte de l'inflation de la variation du cours des monnaies et d'autres paramètres qui jouent).

Couverture Financière, C'est vérifier si les ressources sont suffisantes pour satisfaire les besoins estimés.

Suivre la situation des engagements : C'est disposer de toutes les informations aussi bien en monnaie de paiement qu'en monnaie de prêt pour :

- Des études statistiques (courbes d'évolution des décaissements pour un lot),
- être en mesure de fournir aux Etats membres, si besoin est, les informations qu'ils désirent. quelque fois les ministères des finances des Etats-membres peuvent demander les montants déjà décaissés en monnaie de paiement.
- Pouvoir déterminer exactement la situation des engagements en monnaie de prêt.

Ce travail peut se faire à partir des avis de débit que les Bailleurs de Fonds envoient après avoir effectué le virement à la banque de l'Entreprise concernée. A partir de ce document l'on peut déterminer la situation exacte des engagements en monnaie de prêt.

Les informations reçues peuvent aussi permettre la détermination de la couverture financière, cette opération comporte deux phases :

- Faire le point sur les consommations antérieures sur les prêts,

- - faire le point sur les consommations futures d'ici l'achèvement de la construction des barrages.

Procédure pour la deuxième phase

On adresse une demande de renseignements aux Ingénieurs-Conseils pour une estimation des consommations futures sur les prêts c'est-à-dire les besoins en financement d'ici la fin des travaux. Les Ingénieurs envoient le montant des décomptes prévisible d'ici la fin des travaux. Ces montants seront actualisés.

Après cet étape les montants sont répartis selon les taux de répartition des Bailleurs de Fonds, et l'on applique la clé de répartition c'est-à-dire, le calcul en monnaie de paiement des montants par Bailleurs de Fonds et par Etat emprunteur. Pour les ramener en monnaie de prêt on leur applique un taux de change moyen prévisible.

Si nous connaissons ce que nous avons déjà dépensé et en plus nous connaissons ce que nous aurons à consommer d'ici la fin des travaux nous pouvons déterminer la capacité ou les besoin de financement. Si le cumul est inférieur à notre montant initial des prêts cela veut dire que la couverture financière existe, si le contraire se passe l'Organisation sera obligé de rechercher d'autres sources de finances.

b) Le recensement et l'actualisation des besoins en financement au niveau des différents départements de l'O. M. T. S

La Division du Budget est aussi chargée du recensement et d'actualisation des besoins en financement au niveau des différents départements de l'Organisation.

Fiches-questionnaires : Elles renferment trois types de projets sur lesquels, les intéressés devraient se pencher :

- Les études en cours nécessitant un financement complémentaire
- les études à réaliser au court et moyen termes,
- les projets d'investissements dont le financement reste à compléter ou à rechercher.

La collecte : Le Responsable de la Division du Budget envoie périodiquement des lettres accompagnées de fiches-questionnaires (en annexe)

au niveau des différentes Directions leur demandant de lui fournir des listes détaillées de leurs projets nécessitant un financement.

b₁) Traitement des informations reçues

A la lumière des réponses reçues et des fiches-questionnaires, le Responsable essaye d'actualiser c'est-à-dire d'appliquer les taux d'érosion monétaire retenus par le Comité Consultatif, généralement l'on ramène tous les coûts des Etudes en une même monnaie pour faciliter les comparaisons et opérer des cumuls, Ce traitement donne lieu à des tableaux où figurent toutes les informations concernant les projets d'études ou d'investissements en question.

Ce travail est réactualisé périodiquement, et si besoin est, l'on apporte des modifications.

b₂) Utilité de cette tâche

Ce travail est indispensable pour avoir une vue globale des besoins en financement des différents projets de l'O. M. V. S. Il permet de fournir aux Bailleurs de Fonds intéressés d'avoir toutes les informations concernant les différents projets. Il donne aussi une idée à l'organisation des différents projets qui restent à réaliser.

c) Le Suivi de la Dette des Etats membres et de l'O. M. V. S.

La Division du Budget est aussi chargée d'assurer le suivi de la dette de l'Organisation et des Etats membres ; c'est-à-dire la dette résultant des prêts contractés par l'Organisation et des Etats-membres pour la réalisation du programme d'infrastructure en s'appuyant sur les subventions de financement et sur les dépenses engagées.

Font partie de cette charge, les intérêts, et commissions contractuels ainsi que le remboursement du principal prêt.

Procédures

A chaque décaissement du Bailleur de Fonds un taux d'intérêt est appliqué au montant décaissé, on obtient ainsi des semestrialités ou annuités que l'Etat Emprunteur est tenu de payer ; on obtient

Ces échéances sont périodiquement envoyées aux Etats concernés.

S'il y a retard de paiement, de la part de l'Etat emprunteur il est pénalisé et doit payer des intérêts moratoires.

Dans le cas où l'Organisation est Emprunteur, avec garantie des Etats membres la procédure est différente, La Division du Budget adresse aux Etats membres, en temps opportun, des ordres de virement au Compte Spécial d'Affectation. A l'échéance du terme, elle donne l'ordre de paiement à la Banque détenant la part du Compte Spécial d'Affectation concernée, au profit de l'institution financière intéressée.

L'ensemble de tous ces éléments constituent la Dette que les Etats et l'O. M. V. S. doivent payer au titre de leur participation dans la réalisation des ouvrages communs.

Procédures entreprises quand le paiement n'est pas effectué

Si les paiements s'effectuent normalement, il n'y a pas d'intervention de l'O. M. V. S. elle est seulement tenue informée des paiements. Quand le paiement n'est pas effectué le Bailleur de Fonds concerné écrit au Ministre des finances de l'Etat Emprunteur pour réclamer le paiement.

Si le Bailleur de Fonds n'est toujours pas satisfait il s'adresse directement à L'Organisation pour lui demander d'intervenir auprès de l'Etat concerné.

G L'Agent Comptable

Elle est chargée de préparer certains documents comptables ainsi que des demandes de paiement sous la responsabilité du Chef Comptable. Elle effectue aussi des travaux d'informatique, avec l'appui d'un Analyste Programmeur.

H Le Projet de Répartition des Coûts et Charges

Coûts : il s'agit du coût des investissements et de fonctions des ouvrages du programme de l'O. M. V. S. et des ouvrages communs.

Charges ; Se sont les intérêts , les commissions découlant des prêts contractés pour la réalisation de ce programme.

Le Chef du Projet est responsable des activités du Projet, avec la collaboration du Directeur des Investissements.

Le poste est actuellement vacant, et c'est le Directeur qui assure l'intérim ; l'Organisation a écrit aux Etats membres pour leur demander de lui proposer des candidats répondant au profil exigé (voir le profil de poste proposé).

G Les Experts

L'expert-Informaticien : il est chargé de tous les travaux informatiques réalisés dans le cadre du Projet Répartition des Coûts et des Charges, de la maintenance des équipements informatiques, et même de la réparation de certaines pannes. De plus il effectue d'autres travaux liés à des besoins spécifiques de certains services (Centre de Documentation et Service Administratif et Comptable).

L'Expert Economiste-Financier : Il s'occupe de l'élaboration des données de base et des options nécessaires au fonctionnement du modèle de répartition des coûts et charges.

Le Directeur de tous ces Départements cités plus haut, assure la coordination entre les différents services dont il impulse les travaux. Il assure la liaison avec le Haut-Commissaire et le Secrétaire Général et les autres services de l'O. M. V. S.

-----°°°-----

PROFIL DE POSTE DU CHEF DU PROJET REPARTITION DES COÛTS
ET DES CHARGES DU PROGRAMME DE L'O. M. V. S.

QUALITES	APPRECIATIONS			
	TB	B	AB	PASSA.
<u>Qualités professionnelles</u>				
- Economie-Finance.....	X			
- Comptabilité.....		X		
- Informatique.....			X	
- Anglais.....			X	
- Français.....	X			
<u>Qualités intellectuelles</u>				
- Conscience professionnelle..	X			
- Assiduité.....	X			
- Serviabilité.....		X		
- Mémoire.....		X		
- Organisation et Méthode....	X			
- Sociabilité.....			X	
- Intelligence.....		X		
- Compétence.....	X			
- Moralité.....		X		
Expérience professionnelle: 5 ans dans le métier				

QUATRIEME PARTIE

ETUDE DETAILLEE D'UNE OPERATION

DEMANDE DE PAIEMENT POUR EXECUTION TRAVAUX

1 INTRODUCTION

Pour le financement du lot génie civil qui fait partie des ouvrages communs des Etats membres, les Etats par l'intermédiaire du Haut-Commissaire ont sollicité un prêt auprès du Fonds Koweïtien. Après l'accord de principe, les formalités d'usages et les conventions sont signées entre les différentes parties.

Le Haut-Commissaire qui est le maître d'œuvre lance un avis d'appel d'offres, au niveau des Entreprises ; après les dépouillements, le groupement des Entreprises E. C. B. M. est choisie, un accord de marché est signé entre l'Entreprise et l'Organisation.

11 LES CONVENTIONS

1 l'Entrepreneur

Il s'engage par le présent contrat à exécuter achever et entretenir le lot 1 génie civil conformément aux dispositions du marché conclu.

2 Le Maître d'oeuvre

Il s'engage à payer l'entrepreneur à titre de rétribution pour l'exécution, l'achèvement et l'entretien du lot 1 génie civil.

111 LES DIFFERENTES ETAPES DE L'OPERATION

1 Décompte

périodiquement le groupement des Entreprises envoie une facture appelée décompte libellée en monnaie de paiement, à l'Ingénieur-Conseil, le décompte porte un numéro, la liste de tous les travaux effectués, le prix unitaire, et le montant total. Il est obligatoirement visé par l'Ingénieur-Conseil.

2 Le rôle de l'Ingénieur-Conseil

Il assure la surveillance et le contrôle des travaux effectués par les Entreprises, il est obligatoire qu'il ne soit pas de la même nationalité que l'Entrepreneur ceci c'est dans le but d'éviter des fraudes.

A la réception du décompte, il contrôle les opérations pour

s'assurer si le décompte correspond effectivement aux travaux exécutés, il approuve signe et établit un certificat de paiement.

3 Le Certificat de paiement

C'est un document qui mentionne le numéro du décompte, la liste des travaux entrepris, leur prix et l'avis du signataire. En outre le nom de la Banque de domiciliation de l'Entreprise. (voir annexe 6)

A la réception du décompte ; l'Ingénieur-Conseil établit un certificat de paiement adressé au Haut-Commissaire, mais ce certificat doit d'abord passer par certaines étapes avant d'aboutir au destinataire. (voir diagramme de circulation S. C. O. M.)

4 Rôle de la Direction du Projet

Elle est chargée de la construction et du contrôle technique de l'ouvrage. Il est rattaché à la Direction de l'Infrastructure régionale qui centralise l'ensemble des tâches liées à l'étude des ouvrages communs.

Après le contrôle du décompte, et du certificat de paiement envoyés par l'Ingénieur-Conseil le Directeur du Projet établit un autre certificat de paiement (voir annexe 6), et fait une photocopie des documents reçus pour garder une trace des pièces.

5 le bordereau d'envoi

C'est un formulaire qui accompagne presque tous les documents qui sont transmis d'un service à un autre, il indique la nature des pièces envoyées, l'adresse du destinataire, le nombre de pièces et les observations éventuelles à porter. (voir annexe 7)

Le Décompte et les certificats de paiement sont envoyées à la Direction de l'Infrastructure, à la réception la Secrétaire les enregistre et les remet au Directeur de l'Infrastructure qui les vérifie et établit un bordereau d'envoi (annexe 7). Le tout est transmis à la Direction des Investissements.

Le Directeur en fait une annotation au Chef de la Division

Comptabilité, qui effectue une première vérification, après il transmet le dossier au Service Informatique qui le traite sur le micro-informatique. L'Analyste-Programmeur ventile le décompte en monnaie de prêt entre les différents Bailleurs de Fonds (s'ils sont nombreux). Ceci est possible grâce au tableur Multiplan .

Après la ventilation le dossier est remis au Chef de la Division qui vérifie si les calculs sont justes, avant d'établir une demande de paiement.

6 La Demande de Paiement

C'est un formulaire généralement envoyé par le Bailleur de fonds ou fait selon le modèle proposé par lui, elle est souvent libellée en anglais, car la majeure partie des bailleurs de Fonds écrivent en anglais.

la date de l'établissement y est portée, le numéro du prêt; le titre du projet, le n° de la demande, le montant du décompte, les noms des signataires de l'accord et les différentes conditions à tenir en considération (voir annexe 8).

Ensuite une lettre d'envoi est écrite pour demander au Haut-Commissaire de bien vouloir examiner le dossier et d'établir une demande de décaissement adressée au Bailleur de Fonds concerné.

Après le visa du Haut-Commissaire le dossier est envoyé au bureau du courrier qui l'enregistre et le transmet à la Direction des Investissements qui l'expédie au Bailleur de Fonds concerné.

IV LE REGLEMENT

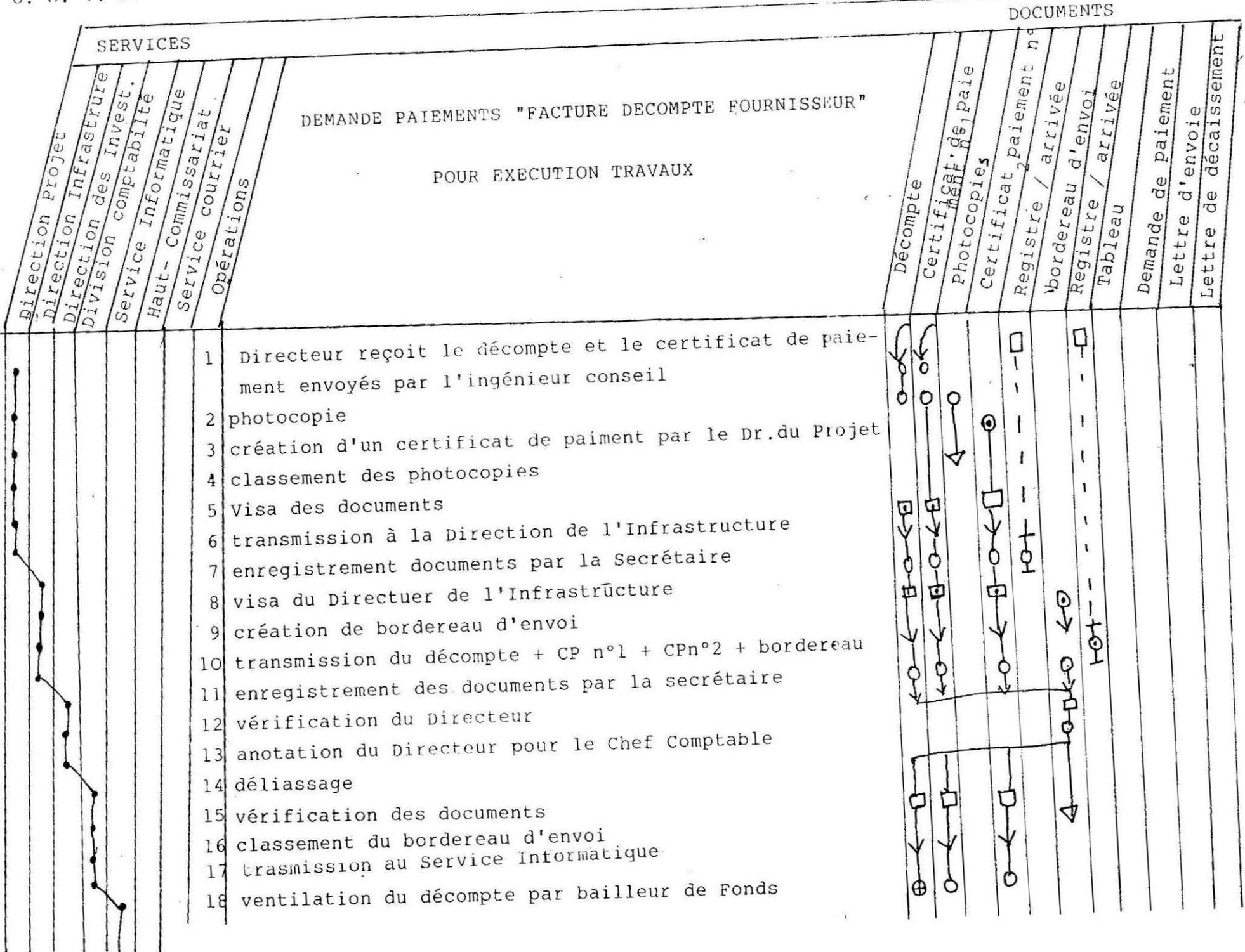
Quand la Demande de Décaissement arrive chez le Bailleur de Fonds ; il vérifie, si le montant de la demande de décaissement correspond au montant du décompte, et des certificats de paiement après cela il s'assure de la légalité de signature. Ensuite il examine la situation du prêt accordé, s'il n'y a pas d'arriérées sur le remboursement du Principal, le paiement est effectué aussitôt.

Mais si les Etats membres n'ont honoré leur dette vis à vis du Bailleur de Fonds, celui n'exécute pas l'ordre de payer et en notifie l'Organisation, en lui demandant d'intervenir auprès des Etats pour que le paiement soit effectué. En même temps il écrit des lettres de relance de plus en plus exigeantes aux Etats membres.

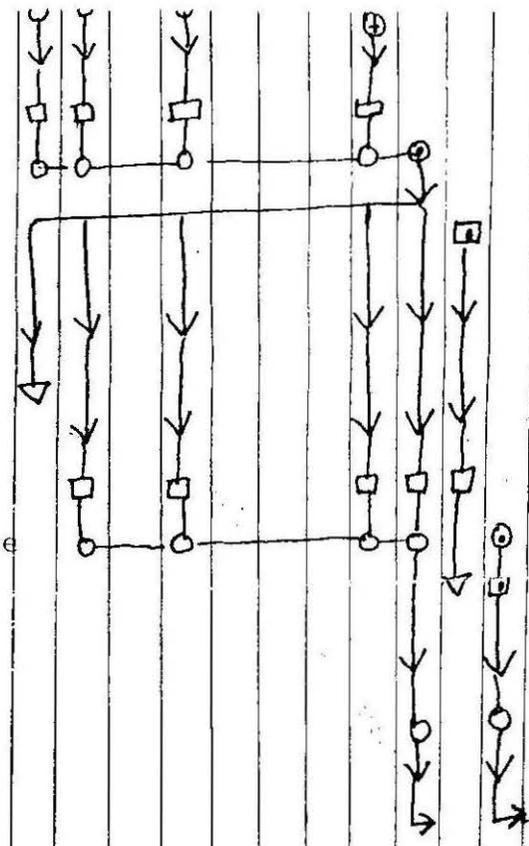
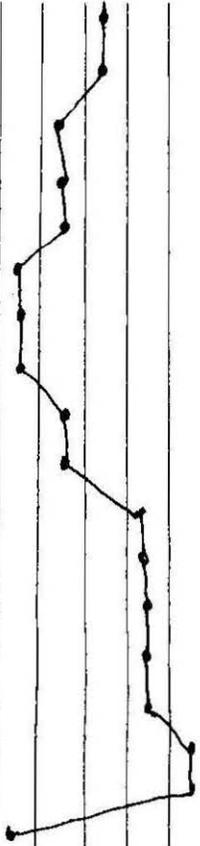
Le prêt reste suspendu, jusqu'au règlement effectif des arriérées, et des intérêts moratoires devront être payer en plus du Principal par les Etats membres.

Quelques fois un règlement à l'amiable est trouvé, et le Bailleur de Fonds consent à reculer les échéances des Etats, et accepte de payer le décompte de l'Entreprise. Un avis de débit est envoyé à l'Organisation (copie) et l'original aux Etats membres.

----- o o o -----



- 19 création de tableau par le service Informatique
- 20 transmission à la Division Comptabilité
- 21 vérification par le Chef Comptable de la ventilation
- 22 établissement de demande de paiement
- 23 transmission au Directeur
- 24 déliassage
- 25 visa de la lettre d'envoi
- 26 transmission à la Division Comptabilité
- 27 classement du Décompte
- 28 transmission au Haut-Commissariat
- 29 vérification du Haut Commissaire
- 30 établissement de lettre de décaissement par la Secrétaire
- 31 visa du Haut-Commissaire de la lettre
- 32 classement de la lettre d'envoi
- 33 transmission au Service Courrier
- 34 enregistrement
- 35 retour à la Direction des Investissement
- 36 Expédition au bailleur de fonds pour règlement



CRITIQUE DU S. C. O. M.

Le circuit pris par le décompte est trop long, ce qui entraîne presque toujours des retards de paiement des Entreprises.

Les photocopies aussi pourraient être évitées, cela occasionnerait moins de dépense d'énergie, ainsi qu'une perte de temps.

----- o o o -----

<u>CONDITIONS</u>						
- accords signés ?	O	O	O	O	O	N
- Affectation est elle respectée ?	O	O	O	O	N	N
- Taux de participation ?	O	O	O	O	N	N
- Justifications ?	O	N	O	O	N	N
- Etat a - t'il honoré sa dette	O	N	N	N	N	N
- Retards de paiement ?	-	--	-	O	-	-
<u>ACTIONS</u>						
- Mise en vigueur convention	X	X	X	X	-	-
- Paiement	X				-	-
- attente		X	X	X	-	-
- Relance n° 1		X	X		-	-
- Mise en demeure de payer				X	-	-
- pas de paiement		X	X	X	X	X
- Interêts moratoires			X			

CINQUIEME PARTIE

CONCLUSION, CRITIQUES ET SUGGESTIONS

CRITIQUES ET SUGGESTIONS

Malgré la lourdeur de la tâche du Chef de la Division du Budget, il est seul à l'effectuer, c'est un Chef sans "sujets". Il n'a personne pour le seconder, quand il est absent il n'y a personne pour accomplir son travail.

Ainsi il serait souhaitable que le personnel soit augmenté surtout à ce niveau, il serait convenant de lui engager rapidement une personne susceptible de le seconder dans ses tâches.

Le candidat devra avoir des connaissances en économie, en classement (avis de débit) et en gestion.

UNE fois engagé l'employé pourrait être installé dans le bureau vacant situé à côté du bureau de l'Agent comptable.

-----°°°-----

CONCLUSION

Le stage à l'Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Sénégal (O. M. V. S.) et la rédaction du rapport s'y rattachant ont constitué pour moi une tâche intéressante et enrichissante grâce à laquelle j'ai beaucoup appris tant sur les plans professionnel et historique que sur le plan technique (barrages de Diamat de Manantali).

A l'issue de ce stage, il nous semble utile de livrer ici quelques réflexions ou observations en guise de "bouquet de méditation", en caressant l'espoir que les Autorités compétentes trouveront une réponse appropriée à ces points d'interrogation.

Il y a d'abord le problème du paiement régulier des contributions par les trois Etats membres qui forment actuellement l'O. M. V. S., à savoir le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Autant il est vrai que l'Organisation compte quelque onze sources sûres de financement ou Bailleurs de Fonds constitués de pays amis, organismes de financement africain, arabe, ect. qui financent ses projets, autant il est manifeste que pour ce qui est du budget du fonctionnement, les Etats membres ne versent pas régulièrement leurs contributions pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'Organisation, notamment en cette période de récession économique. Cette situation à coup sûr ne peut que conduire à l'asphyxie de l'Organisation à brève ou longue échéance. Et pourtant l'O. M. V. S. ne manque pas d'atouts : car outre le financement extérieur dont nous venons de faire état, elle dispose de nombreux cadres compétents ressortissants des Etats membres, tous voués à la cause de l'Organisation.

Il serait temps que les autorités compétentes penchent une fois de plus sur ce problème très épineux qui risque de porter atteinte à la santé de ce précieux outil de coopération sous-régional.

Il nous a par ailleurs été donné de constater que l'aide (subventions) de certains Bailleurs de Fonds était trop liée, c'est-à-dire assortie de contraintes du moins à notre avis. Cela étant nous recommanderions un assouplissement de certaines dispositions

y relatives, qui servirait les intérêts des parties en cause. En dépit de cette réserve, force est de reconnaître que le concours financier des Bailleurs de Fonds n'a jamais fait défaut, ce que nous apprécions vivement.

Nous aimerions également aborder ici la question de l'adhésion de la République de Guinée à la convention portant création de l'O. M. V. S. Comme on sait, la Guinée appartenait initialement à l'O. E. R. S. . Certains problèmes, qui avaient surgi entre Etats avaient amené cette dernière à se retirer. Loin de nous l'intention de porter un jugement d'appréciation sur ce qui s'était passé, nous estimons que le moment est venu pour que la Guinée retrouve la place qui est sienne au sein de "cette famille". En effet, plusieurs raisons militent en faveur du retour de la Guinée même si de prime abord les avantages qu'elle pourrait en tirer ne semblent pas évidents. Il y a d'abord le fait que la participation de la Guinée allégerait le fardeau financier des Etats en termes de contributions étant donné que chaque Etat membre verserait un quart du budget total de fonctionnement et non le tiers comme c'est le cas actuellement. Ce qui pourrait inciter certains Etats à éponger leurs arriérés de contributions vu la modicité de leurs moyens, deux des trois Etats membres actuels rentrent dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA).

La réintégration de la Guinée aura en outre des retombées sur les plans politique, économique, culturel, voire social du fait qu'elle contribuera à renforcer les liens séculaires qui se sont tissés entre les quatre Etats concernés, notamment le Mali et le Sénégal ainsi que la capacité d'intervention de cet ensemble sous-régional.

Quant aux avantages que la Guinée pourrait en tirer de son adhésion préconisée ci-dessus, ces avantages se situeraient au niveau des barrages de la seconde génération, entre autres l'énergie produite par les diverses centrales hydroélectriques, oeuvre de l'Organisation, permettra d'exploiter les ressources minières dont regorge la Guinée, notamment la bauxite, à l'instar du Mali.

A N N E X E S



(B) DIAMA AND MANANTALI DAMS (1st instalments) - PROPOSED ALLOCATION PLAN (in 10³ U.S. \$)

2 March 1982

Rates of 19 March 1981

1 U.S. \$ = 241.525 CFA Francs

Financing sources Components	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	Member States	Saudi Arabia	Kuwait	Abu Dhabi	Irak	IDB	FRG	France	Italy	EDF	ADB/ ADF	Canada	USAID	UNDP	Iran	TOTALS
DIAMA																
Dam civil work		19 154	9 856	11 070	-	-	-	47 197		9 827	13 640					111 587
Dam electro-mechanical equipment								5 096			5 765					10 861
Flout-es-Sahel		471		268				1 702		238						2 679
Supervision		1 999	1 666					2 998								6 663
Training														750		750
Widherbe bridge (repair and maintenance)														400		400
Sub-total (minus contingencies)		21 634	11 522	11 338				56 993		10 065	19 415			1 150		132 117
Contingencies		3 253	1 478	1 662				7 596		1 475	2 625					18 089
Diama total (a)		24 887	13 000	13 000				64 589		11 540	22 040			1 150	ref. only	150 206
Manantali																
Dam civil work		106 800	72 145	48 609	17 391	17 391	64 947	4 681	30 435	56 771						412 120
Electromechanical equipment											12 262	19 236				31 498
Access road										11 199						11 199
Resettlement													9 011	881		9 892
Reforestation							5 680									5 680
Supervision		2 625	1 000	1 000			1 000				12 588					17 213
Training														2 000		2 000
Railway							5 044				10 824					15 868
Sub-total (minus contingencies)		108 885	73 145	49 609	17 391	17 391	76 671	4 681	30 435	67 970	35 254	19 236	9 011	2 881		412 120
Contingencies		16 228	10 855	7 391	2 609	2 609	10 662	702	4 565	9 143	3 031	1 923	989			51 130
Manantali total (b)		125 113	84 000	57 000	20 000	20 000	87 333 ²⁾	5 383	35 000	77 113 ³⁾	38 285	21 158	10 000	2 881		463 250
Diama + Manantali total (a+b)		150 000	97 000	70 000	20 000 ¹⁾	20 000	87 333	69 972	35 000	88 653 ³⁾	60 625	21 158	10 000	4 031		613 456
Institutional support (c) 5)			3 000				2 000				655			5 969		11 624
General totals by financing source (a+b+c)		150 000	100 000	70 000	20 000 ¹⁾	20 000	89 333	69 972	35 000	88 653 ³⁾	61 280	21 158	10 000	10 000		745 596
Commissions + interest (d)	51 087															51 087
GRAND TOTALS (a+b+c+d)	51 087	150 000	100 000	70 000	20 000 ¹⁾	20 000	89 333	69 972	35 000	88 653 ³⁾	61 280	21 158	10 000	10 000		796 683

- REMARKS :
- 1) - The total Iraqi commitment is 40 million U.S. \$, comprising 20 million for the Manantali project (dam civil work) and 20 million for the Diama project (right bank dyke). These latter 20 million are not included in this table.
 - 2) - It is considered that the FRG is financing the whole item "Reforestation". The costs are estimated at 6247.10³ U.S. \$.
 - 3) - Does not include a provision of some 4047.10³ U.S. \$, reserved for subsequent surfacing of the Manantali access road.
 - 4) - Iran's commitment has yet to be confirmed, and is quoted for reference only. (4000.10³ US \$)
 - 5) - This line has still to be defined and completed, in agreement with the co-financers.

ANNEXE 1 LISTE DES BAILLEURS DE FONDS ET LEURS CONTRIBUTIONS

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



الصندوق الكويتي للتنمية الاقتصادية العربية

KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT

Cable Address : ALSUNDUK
Telex : 22025
P.O.Box : 2921 SAFAT

Handwritten signature and date: 01-04-86

ق. صفاة

Ref: 8/219/4- 1198	DEBIT ADVICE	Date: 01/04/86
--------------------	--------------	----------------

TO: Min. of Finance and Economic Affairs Min. of Finance and Economic Affairs P.O. Box 4717 Dakar Rep. of Senegal	K.F. LOAN NO. : 219 PROJECT NAME : GENERAL ECONOMIC DEVELOPMENT
--	---

We have on 10/03/1986 debited your above mentioned loan account as detailed below:

Details	Currency	Amount in Foreign Currency	Exch. Rate
Bank Charges re Applications No. 638M and 648M.	FF, FF	205.00	

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
DAKAR
Arrivée le **28 MARS 1986**
Enregistre sous le N° **659**
Dest :

Please take the necessary action in your records,

AUTHOR

FICHE - QUESTIONNAIRE

A - ETUDES EN COURS POUVANT NECESSITER UN FINANCEMENT.

1. Quels sont les projets d'études en cours et nécessitant un financement complémentaire (liste exhaustive).
2. Préciser pour chacun de ces projets d'étude :
 - a) l'intitulé et les objectifs
 - b) l'estimation du coût du projet, date et la source de l'estimation.
 - c) le ou les organisme (s) assurant le financement de l'étude.
 - d) le calendrier de réalisation.
 - e) les bailleurs de fonds intéressés par ce projet ou susceptibles de l'être.
 - f) les besoins en financement non couverts actuellement.

B - LES ETUDES A REALISER A COURT OU A MOYEN TERME.

1. Intitulé et/ou objectifs
2. Préciser pour chaque étude nécessaire :
 - a) sa liaison avec les autres études
 - b) une estimation du coût de l'étude en monnaie constante, et source de l'estimation.
 - c) si possible citer les bailleurs de fonds intéressés ou susceptibles de l'être.
 - d) période de réalisation.

C - PROJETS D'INVESTISSEMENT DONT LE FINANCEMENT RESTE A COMPLETER OU A RECHERCHER INTEGRALEMENT.

1. intitulé du projet.
2. coût du projet : estimation en monnaie constante et date de référence de l'estimation.
3. calendrier prévu pour la réalisation.

A/ ETUDES EN COURS NECESSITANT UN
FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

INTITULE	Objectif(s)	Estimation coûts en (M.E.I.) x10 ⁶ date esti- mation	Financement disponible en M.E.I. x10 ⁶	Besoin non couvert M.E.I. x 10 ⁶	Actualisation besoin non couvert		Calendrier de réalisation	Baillleurs de fonds à contacter	Observations
					M.E.I. x 10 ⁶	F.CFA x 10 ⁶			
D.I.R. 1°) Etude des ports et escales portuaires	- réalisation des étu- des d'exécution avec établissement des docu- siers d'appel d'offre (Etude de phase II) et - note technique sur les résultats des nouveaux modèles mathématiques	11,845 \$ C Janvier 1982	8,70 \$ C du CANADA	3,145 \$ C	4,2 4,2 \$ C	1070 7500	fin 1987 début 1988	CANADA PNUD	
2°) Projet étude aménagement des eaux souterraines	instauration au Haut- Commissariat d'un sys- tème efficace de suivi et de contrôle des eaux souterraines	6,651 ⁽¹⁾ \$ EU US-AID	4,651 \$ EU	2,00 =/ \$ EU 1985	2,6 \$ C Mai 1985	662 760	Juillet 1990	US-AID	une requête de 2981734\$ vient d'être adressé à l'US-AID à la suite du dépassement constaté après l'appel d'offre
3°) Etude de nou- veaux scénarios du modèle mathé- matique d'étiage du fleuve Sénégal	1ère Phase réalisée (évaluation des profon- deurs d'eau sur les seuils limitant la navi- gation et les travaux d'esca- vation) 2ème phase transfert du modèle (Formation de l'informaticien de l'OMVS et adaptation du modèle à l'ordinateur (O.M.V.S.).	0,036 \$ EU 1985	10 F.CFA Fonds OMVS/ACDI	7 F.CFA	10 F.CFA 7,35 F.CFA	10 F.CFA 7,35	1 mois	RFA CANADA PNUD	

T2/4/5/6/7/8.1/DEL

85407

Barrage de Manantali - Lot 1
ECBMDécompte Mensuel

No. du Décompte	36
Mois du Décompte	6/85
Date	30.06.85

O M V S
PROJET MANANTALI
 Arrivé le 8.12.18
 Enregistré sous le N° 398
 Destinataire

		IM	FM
1	Travaux exécutés du mois selon devis estimatif	7.929.446,28 ✓	547.224.417 ✓
2	Travaux en régie	85.585,65 ✓	9.504.606 ✓
3	Travaux selon ordres de modification	0,0	0
4	Montants révision préliminaire des prix	1.721.964,74 ✓	125.561.743 ✓
5	Montants rectification de la révision des prix	106.268,13 ✓	6.841.420 ✓
6	Subtotal lignes 1 - 5	9.843.264,79 ✓	689.132.185 ✓
7	Retenue de garantie, i. e. 5 % des montants ligne 6	-492.163,24 ✓	-34.456.609 ✓
8	Subtotal lignes 6 et 7	9.351.101,55 ✓	654.675.576 ✓
9	Remboursement de l'avance forfaitaire	-2.060.651,59 ✓	-123.744.530 ✓
10	Avances/remboursements pour approvisionnement de matériaux	408.055,68 ✓	17.516.200,00 ✓
11	Retenues diverses Art. 60 (1) d 2.5. CPA	0,0	0
12	Remboursements de dépenses incombant au M. O. dont l'EG a fait l'avance	286.850,18 ✓	58.982.432 ✓
13	Remboursement retenue de garantie	589.045,07 ✓	40.631.090 ✓
14	Total lignes 8 - 13	MONTANTS DU DECOMPTE	8.574.400,89 ✓
15	FM exprimés en FCFA	MONTANTS DU DECOMPTE	324.030.384 ✓

Le Chef
 d'Aménagement

VERIFIE ET APPROUVE

Vollet

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SENEGAL

Annexe 6

HAUT - COMMISSARIAT

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE REGIONALE

DIRECTION DU PROJET MANANTALI

Marché n° 925/18 en date du 29/3/1982 passé
avec les Entreprises de Construction du Barrage
de Manantali (E.C.B.M.)

RECAPITULATION DES PAIEMENTS

DESIGNATION	MONTANTS DES DECOMPTES	
	D.M.	F CFA
Avance démarrage 1ère tranche.....	17 698 848,04	528 177 872,50
Avance démarrage 2ème tranche.....	32 869 289,21	980 901 763,50
Récapitulation certi- ficats n° 1 à 33.....	357 268 594,15	11 877 017 309,50
Certificat n° 34	9 206 016,79	381 308 503
" 35	8 385 372,77	321 428 423,00
" 36	8 574 400,89	324 030 384,00
TOTAL CERTIFIE	383 434 384,60	12 903 784 619,50

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 36
(Lot 1 - Génie-Civil)

Le Directeur du Projet Manantali
soussigné ;

Vu les avances consenties
Vu le décompte n° 1 à 35
Vu le décompte n° 36
Vu la lettre n° 100/21/L/10/0
et 050

du 8 Juillet 1985
du Groupement manantali, Ingé-
Conseils
certifie que,
les travaux indiqués dans ce
décompte ont bien été exécutés
et qu'il peut être payé à E.C.B.M.
les sommes ci-dessous au titre
d'acompte sur son marché :

D.M. 8 574 400,89

HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE
QUATORZE MILLE QUATRE CENT VINGT
QUATRE VINGT NEUF

sur son compte n° 988 25 600
ouvert auprès de la Nationale
Bank and Trust Compagny of ch
Bockenheimer Landstrase 24, 1
6000 Frankfurt, R.F.A.

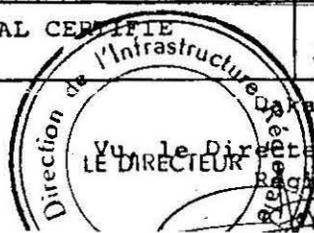
F. CFA 324 030 384

TROIS CENT VINGT QUATRE MILLION
TRENTE MILLE TROIS CENT QUATRE
VINGT QUATRE.

sur son compte n° 36 006 968
ouvert auprès de la Banque I
nationale pour l'Afrique de
(BIAO), Avenue Mohamed V Bam
Mali.

Manantali, le 15 JUIL. 1985

Le Directeur du Projet et p.c.



Dakar, le 15 JUIL. 1985
Vu le Directeur de l'Infrastructure
Régionale
LE DIRECTEUR



ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

N° 234 OMVS/HC/DPC

HAUT COMMISSARIAT

BORDEREAU D'ENVOI

Les pièces adressée à Monsieur BA

Direction des Investissements

n° d'ordre	Nature des pièces	Nombre	Observation
31	DECOMTE N° 36	1	
	TOTAL	1	

C A S E II

Form 1

Date _____
 Fund Loan n° 218
 Application Serial n° 100

To : Kuwait Fund for Arab Economic Development
 P.O. Box 2 921
 KUWAIT
 Attention : Disbursements Division
 Finance Department.

Gentlemen,

APPLICATION FOR PAYMENT IN Deutsche Mark
 FOR THE DISCHARGE OF AN OUTSTANDING LIABILITY

Pursuant to the loan Agreement dated 12/6/1982

between MAURITANIE
 and the Kuwait Fund for Arab Development, the undersigned hereby certifies and agree as follows :

1. The undersigned hereby applies for withdrawal from the Loan Account opened under said Loan Agreement of the sum of DM : One million three hundred thousand two hundred fifty five (1.300.255).
2. Said amount is required to enable the undersigned to meet expenditures to be made in said currency as described in the attached summary sheet (s) ;
3. The undersigned has not heretofore withdrawal from said Loan Account or applied for the withdrawal from Loan Account of any amounts for the purpose of reimbursing the undersigned for or meeting such expenditures, and the undersigned has not obtained and will not obtain funds for such purpose out of the obtained and will not obtain funds for such purpose out of the proceed of any other loan, credit or grant available to the undersigned other than such short-term loans credits (if any) established in anticipation of the withdrawal applied for.